

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DE NOVEMBRE 2019

- C'est l'offre de M. Jocelyn VENDEL qui est retenue pour la mise en œuvre de l'agrandissement du périscolaire et la construction du local destiné à accueillir la classe passerelle. Sa prestation relative à la maîtrise d'ouvrage de ces projets, s'élève à 20 700 € HT.

- Approbation du projet de construction d'un local destiné à l'accueil d'une classe passerelle. Le projet porte sur une extension de 88 m² des locaux du multi-accueil, pour un montant global prévisionnel de 252 000 €. Le plan de financement HT est le suivant :

DETR 35 %	88 200 €
Conseil départemental du Doubs 15 %	37 800 €
EFFILOGIS	15 000 €
FEADER	35 400 €
Fonds libres	75 600 €

252 000 €

Le Conseil vote le plan de financement et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention.

- Approbation du projet d'agrandissement du local accueillant le périscolaire, suite à l'augmentation régulière des effectifs (20 à la création et plus de 70 aujourd'hui). Cet agrandissement est nécessaire pour que les enfants puissent déjeuner en deux services durant la pose du milieu de journée. Le projet porte sur une extension de 100 m², pour un montant global prévisionnel de 225 000 €. Le plan de financement HT est le suivant :

DETR 35 %	78 750 €
Conseil départemental du Doubs 15 %	33 750 €
EFFILOGIS	15 000 €
CAF	25 000 €
Emprunt	60 000 €
Fonds libres	12 500 €

225 000 €

Le Conseil vote le plan de financement et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention.

- Pour finaliser le dossier de demande de subvention FEADER instruit par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour la construction de la 2^{ème} tranche du complexe multi-associatif, le Conseil municipal accepte le plan de financement ci-après et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire. Le coût des travaux s'élèvent à **1 275 986,72 € HT, soit 1 531 184,06 € TTC**. Plan de financement proposé :

Subventions obtenues :	DETR	350 000,00 €
	Région	108 300,00 €
	Département	81 000,00 €
	Jeunesse et sport	85 000,00 €
Emprunt Crédit Agricole		200 000,00 €
Autofinancement		182 796,02 €
Financement FEADER sollicité		268 890,70 €

TOTAL HT

1 275 986,72 €

La part non couverte par la subvention FEADER sollicitée sera prise en charge par la commune d'Arc et Senans.

- Suite à l'achat d'un local de stockage à la Zone des Limes par le locataire, le Conseil approuve le remboursement de la caution que celui-ci a versée lors de son entrée dans les lieux.

- Le Maire expose au Conseil municipal que suite à la construction du complexe multi-associatif, il est possible de faire appel à des annonceurs afin de réduire la facture relative aux frais de fonctionnement. Le Conseil approuve la proposition du Maire de louer 12 emplacements de 4,80 m x 0,90 m ou 0,75 m, au prix de 300 € par an. Chaque emplacement peut être partagé en deux, soit 2,40 m x 0,90 m au prix de 200 € par an. La fabrication des banderoles sera à la charge des annonceurs. Elles seront constituées d'un panneau PVC blanc avec des œillets à chaque coin et un œillet tous les 50 cm environ, sur le pourtour. La période de location sera l'année civile, elle devra être dénoncée au plus tard au 31 octobre de chaque année.

- Pour mandater la fin des travaux de la salle de sport avant versement des subventions et du FCTVA, le Maire expose au Conseil qu'il est opportun de recourir à un emprunt relais à court terme. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différents organismes bancaires ayant répondu et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole, un emprunt relais à court terme d'un montant de : 330 000,00 € sur une durée de 24 mois.

- Suite à une demande de subvention par le CES de Quingey, pour l'organisation d'un voyage en Angleterre, le Conseil décide d'accorder une aide de 50 € par enfant, soit 500 € pour 10 élèves concernés, à inscrire sur le budget 2020, subvention.

- Le Maire expose au Conseil municipal que le SYDED propose une étude sur les possibilités d'implantation de chaufferies indépendantes ou non. Les conditions sont 30 % à la charge de la Commune et 70 % de subvention. Pour une dépense totale de 5 760 € HT, il reste 1 728 € à la charge de la Commune + 270 € correspondant à la prestation SYDED, soit 1 728 + 270 = 1 998 €. Cette étude porterait sur les chauffages des bâtiments communaux : groupe scolaire, salle polyvalente, mairie, complexe multi-associatif. Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.